

**Demande d'autorisation et/ou de concession
Notification** (à envoyer selon point 8)

Pour les PAC, ce document remplace et a valeur de
justificatif EN-NE3

(ne pas remplir!)

Requête reçue par le
canton le :

N° de propriétaire :

N° de la requête :

Edition
2021

1. Adresses

Requérant (propriétaire/maître de l'ouvrage) : Nom : Rue, n° : NPA Localité : N° de tél. : N° de fax ou courriel :	Auteur du projet : <input type="checkbox"/> chauffagiste <input type="checkbox"/> autre : Nom/raison sociale : Rue, n° : NPA Localité : N° de tél. : N° de fax ou courriel :
--	--

2. Bâtiment

Commune :	NPA :	Rue, n° / lieu dit :
Coordonnées ¹ : / ' :	N° art. cadastral :	N° EGID :
Se situe hors zones S de protection des eaux : : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> (ATTENTION : pas de sonde en zone S)		

3. Source thermique (chauffage ou refroidissement)

Prélèvement thermique : puissance ² prélevée à l'environnement ou sur des rejets thermiques : kW
A <input type="checkbox"/> par prélèvement d'air Puissance acoustique: L _{WA} : dB Montage PAC: <input type="checkbox"/> intérieur <input type="checkbox"/> extérieur Voir les documents à annexer figurant au point 9.
B <input type="checkbox"/> par collecteur terrestre (serpentins/corbeilles) ³ => surface de captage : m ² profondeur : m
C <input type="checkbox"/> par forage(s) vertical/pieux géothermiques ³ longueur d'un forage : m nombre de forages : Nom de l'entreprise de forage : Entreprise certifiée ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Nom du bureau de géologie : L'emplacement du/des forage(s) respecte un plan d'alignement sanctionné par le Conseil d'Etat <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Forage(s) respecte(nt) distance réglementaire à l'axe de la voie publique communale (7,5 m), cantonale (9 m), nationale (20 m) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non En cas de réponse négative, demander une dérogation par le biais d'une demande de permis de construire. Remarques : les forages doivent respecter une distance minimum de 5 m par rapport à une parcelle voisine privée. Pour connaître la profondeur maximale autorisée, voir sur http://sitn.ne.ch , thème énergie, rubrique géothermie.
D <input type="checkbox"/> par captage d'eau ⁵ : Production : <input type="checkbox"/> chaud <input type="checkbox"/> froid <input type="checkbox"/> mixte coordonnées du prélèvement principal ¹ : / <i>Joindre le formulaire de demande de concession et les documents exigés selon la loi sur la protection et la gestion des eaux et le règlement y relatif.</i> débit maximal du prélèvement : Q = l/min ΔT fonctionnement ⁴ : ° puissance thermique ² : kW durée du prélèvement : h/an Captage : <input type="checkbox"/> dans la nappe souterraine ⁶ Joindre l'étude hydrogéologique <input type="checkbox"/> dans les eaux de surface ⁶ : nom du lac ou du cours d'eau : Point de restitution ¹ : coordonnées / <input type="checkbox"/> dans la nappe souterraine, par <input type="checkbox"/> puits <input type="checkbox"/> fossé d'infiltration <input type="checkbox"/> dans les eaux de surface : nom du lac ou du cours d'eau : <i>Joindre l'étude des impacts du projet sur le milieu et les concessions déjà existantes</i>

4. Caractéristiques de la pompe à chaleur

Fabricant et type :		
puissance calorifique :	kW	coefficient de performance (COP) ² :
puissance calculée (SIA 384.201) :	kW	
Si remplacement /assainissement :	Combustible précédemment utilisé :	
	Consommation annuelle moyenne d'énergie (3 dernières années) : La	
PAC est-elle au bénéfice d'un certificat de qualité international (EHPA valable pour la Suisse) ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
La PAC est-elle équipée d'une résistance électrique de secours ne s'enclenchant qu'en dessous de la température extérieure de dimensionnement (selon SIA 384.201) ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Fluide/substance frigorigène dans la PAC :	quantité :	kg
Type d'installation :	<input type="checkbox"/> PAC à compression : moteur :	<input type="checkbox"/> électrique <input type="checkbox"/> Diesel ou gaz <input type="checkbox"/> biogaz
	<input type="checkbox"/> PAC à absorption : fluide d'absorption :	quantité : kg
	source de chaleur haute température :	
Fonctionnement :	<input type="checkbox"/> monovalent <input type="checkbox"/> bivalent => système de chauffage d'appoint :	P : kW
Date de mise en service prévue :		

5. Isolation des installations

Accumulateur de chaleur et/ou ECS	<input type="checkbox"/> isolation d'usine (déclaration de conformité)*
	<input type="checkbox"/> isolation sur place selon prescription
	<input type="checkbox"/> accumulateur combiné (accumulateur pour ECS intégré)
Isolation conduites chauffage et ECS, y.c. robinetterie et pompes, dans locaux non chauffés ou à l'extérieur	
Selon prescription :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non, motif :
Conduites enterrées isolées selon prescription :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non, motif :
Maintien en température par :	<input type="checkbox"/> pompe de circulation <input type="checkbox"/> ruban chauffage autorégulant avec asservissement par horloge
	Si pompe ou ruban, dans locaux chauffés, isolation des conduites conforme aux exigences.
<small>*Sur demande, la déclaration de conformité (Ordonnance fédérale sur l'énergie, art. 10) doit être fournie par le distributeur (fabricant, importateur). Projeteurs/euses, installateurs et contrôleurs doivent seulement sur demande indiquer le nom du fournisseur.</small>	

6. Emission de chaleur

Emission de chaleur que dans locaux isolés	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non, motif :
Emission de chaleur : corps de chauffe	<input type="checkbox"/> ≤ 35°C <input type="checkbox"/> ≤ 50°C <input type="checkbox"/> non, motif :
aérochauffeur	<input type="checkbox"/> ≤ 35°C <input type="checkbox"/> ≤ 50°C <input type="checkbox"/> non, motif :
surfaces chauffantes	<input type="checkbox"/> ≤ 35°C <input type="checkbox"/> non, motif :
TABS	<input type="checkbox"/> ≤ 35°C <input type="checkbox"/> non, motif :
Régulation de la température par local :	<input type="checkbox"/> vanne thermostatique <input type="checkbox"/> électronique avec sonde d'ambiance par local
	<input type="checkbox"/> aucune, surfaces chauffantes avec température de départ max. ≤ 30°C

7. Eau chaude sanitaire (ECS)

Chauffage ECS dans habitation :	<input type="checkbox"/> préchauffé avec générateur de chaleur pour chauffage des locaux
	<input type="checkbox"/> chauffé prioritairement par énergies renouvelables ou rejets thermiques
Température ECS ≤ 60°C	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non, motif

8. Documents à annexer et instructions d'envoi

Pour une PAC air-eau

- Une PAC extérieure, évaporateur ou PAC dans son ensemble, est soumise à permis de construire, procédure simplifiée. Cette demande doit être réalisée par l'intermédiaire de SATAC 2 : <https://satacne.ch/user>.
- Pour un montage intérieur : préciser l'emplacement de l'entrée et de la sortie d'air.
- Mentionner les mesures de protection contre le bruit planifiées telles qu'amortisseurs de bruits, sauts-de-loup (insonorisés ou non), capots, etc.
- Plan de situation de la PAC avec mention de l'échelle et indication des habitations voisines les plus proches.
- Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit du Cercle Bruit Suisse, disponible ici : <http://www.pac.ch/calcul-acoustique.html>

Procédure dans tous les cas

Le justificatif EN-NE60 (Demande d'autorisation et/ou de concession / Notification) et ses annexes sont à envoyer au SENE ou, en cas de procédure de permis de construire, à joindre au permis.

Les aides financière peuvent être obtenues lors du remplacement d'un chauffage électrique, à mazout ou à gaz, selon les conditions du programme de promotion en cours. Se renseigner auprès du SENE – www.ne.ch/energie, rubrique subventions.

9. Notes

¹ Renseignement indispensable. A défaut des coordonnées, joindre une carte topographique au 1:25'000 avec mention de l'emplacement.

² En conditions normalisées L2/W35, S0/W35, W10/W35.
En cas de captage d'eau, puissance en kW = $Q \times \Delta T \times 0,07$

³ Ce type d'installation est soumis à autorisation (décision spéciale) du département du développement territorial et de l'environnement, conformément à l'art. 179 alinéa 2 de la loi cantonale sur la protection et la gestion des eaux, du 2 octobre 2012.

⁴ Différence de température entre la prise et le rejet d'eau, en conditions normales d'utilisation.

⁵ Ce type d'installation est soumis à concession hydraulique conformément à l'article 81 de la loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE) du 2 octobre 2012. Déposer une demande de concession comme mentionné aux articles 90, 91 et 92 de la LPGE ainsi qu'aux articles 12 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur la protection et la gestion des eaux du 10 juin 2015.

⁶ Attention ! Ce type de projet fait l'objet d'une demande de permis de construire.

Les soussignés confirment que les indications ci-dessus sont exactes et complètes. De plus, ils attestent que le projet a été établi conformément aux prescriptions fédérales, cantonales et communales en matière de protection des eaux, de l'environnement et d'énergie et qu'il a été fait appel, le cas échéant, aux autorités compétentes pour résoudre les difficultés rencontrées.

Le présent justificatif ne remplace pas une demande de permis de construire.

Aucune modification aux documents sanctionnés ne peut être apportée en cours de construction sans le préavis de l'autorité compétente.

Lieu et date :	Lieu et date :
Signature maître de l'ouvrage :	Signature auteur du projet :

Suivi du dossier (à compléter par les entités concernées)

	SENE	SPCH, Lac et cours d'eau	SFFN	Autre
dossier contrôlé le :				
rem. :				
préavis :				
visa :				
contrôle :				

Renseignements :

Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)
Service des ponts et chaussées, Lac et cours d'eau (SPCH)
Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)

Tombet 24, 2034 Peseux
Pourtalès 13, 2000 Neuchâtel
1^{er}-Mars 11, 2108 Couvet

tél. 032 889 67 30 fax. 032 889 62 63
tél. 032 889 67 10 fax. 032 889 62 61
tél. 032 889 67 70 fax. 032 889 60 80